



Demande de prix - MAR20002-10101

**Marché de services relatif à l'Appui à la
révision du projet de loi sur la consultation
publique**

Code Navision : MAR2000211

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 5
novembre 2024**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à l' Appui à la révision du projet de loi sur la consultation publique	
REFERENCES ENABEL	MAR20002-10101

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Afaf Chouaib
FONCTION :	Acheteuse publique
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 5 novembre 2024.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 762/840545 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée ;• Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Curriculum Vitae des experts affectés à l'exécution du marché ;• Note méthodologique ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé ;• Fiche signalétique financière.
ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

	<p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Youssef LAARAJ
FONCTION :	Expert Sectoriel et Thématique en Participation Citoyenne
E-MAIL :	youssef.laaraj@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés au domicile du prestataire et à Rabat.
Durée/ Période d'exécution	La prestation est prévue pour démarrer en principe au cours du mois de Novembre 2024. Elle se déroulera sur une période de 5 mois.

4 Termes de références

Appui à la révision du projet de loi sur la consultation publique

1- Contexte :

Le Maroc a initié, depuis 2011, une refonte globale du cadre juridique régissant le rôle et l'action de la société civile. Le Programme d'Appui à la participation citoyenne s'inscrit dans ce contexte de réforme et dans le cadre du partenariat entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) pour appuyer les efforts déployés en matière de promotion de la démocratie participative au Maroc.

Le Programme d'Appui à la participation citoyenne – composante 2, mis en œuvre par Enabel fait partie d'une action plus large, avec un financement de l'Union Européenne, qui vise à appuyer le développement d'une masse critique de participation citoyenne dans cinq régions ciblées pour renforcer la gouvernance locale à travers la transparence, la légitimité du pacte social et de l'action publique ainsi que la qualité des services fournis.

L'intervention entend ainsi contribuer au renforcement de la participation de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau local à travers deux volets : (i) un accompagnement aux institutions nationales dans la mise en œuvre du cadre juridique et normatif pour la participation de la société civile au niveau local y inclus le développement de la participation citoyenne via le digitale et (ii) un appui à la promotion de la participation de la société civile marocaine (cadre, outils, projets) dans le processus de définition, de suivi et de mise en œuvre des politiques publiques et dans le développement local au sein de cinq régions du Maroc (60 communes pilotes).

Ce programme de 3 ans sera déployé dans cinq régions du Maroc à savoir Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Beni Mellal-Khénifra

La consultation publique est le pilier de la participation des citoyennes et des citoyens et des associations dans la prise de décision. Considérée comme un moyen efficace pour augmenter la confiance entre les citoyens et l'Etat, la consultation est un véritable levier de changement et de développement qui vise la promotion de la transparence, la gouvernance et optimise la prise des décisions publiques ; tout en faisant des citoyennes et citoyens et des associations de la société civile une force de proposition.

2- Objectifs et résultats de la prestation :

1. Objectifs de la prestation

L'objectif de la prestation est de fournir un appui conseil ainsi qu'une assistance technique au profit du Ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le parlement, et notamment la Direction des relations avec la Société civile afin de l'accompagner dans la finalisation du projet de loi sur la consultation publique.

Dans le cadre de cette prestation, le consultant /bureau d'étude devra réaliser :

- Une analyse documentaire faisant état de la situation et pratiques de consultation au niveau national

- Une étude Benchmark à l'international intégrant au minimum 4 pays avec une attention particulière portée sur les questions liées au genre et à l'inclusion des jeunes ;
- Note d'analyse de l'ensemble des propositions et des recommandations issues des rencontres organisées avec les acteurs concernés (OSC, départements ministériels, autres institutions publiques)
- Un projet de loi sur la consultation publique révisé et amélioré avec une attention particulière portée sur les questions liées au genre et à l'inclusion des jeunes.

2. Résultats de la prestation

Les résultats attendus de cette prestation s'articulent autour de :

- Analyse de l'existant et des bonnes pratiques issues du benchmark national et international ;
- Analyse des propositions et des recommandations issues des rencontres organisées avec les départements ministériels, les institutions publiques et des entretiens menés avec les organisations de la société civile ;
- Un projet de loi sur la consultation publique révisé et amélioré à la lumière de l'analyse des recommandations et propositions issues des rencontres organisées, mais également de l'analyse de l'existant et des bonnes pratiques.

3- Prestations à fournir

Phase 1 : Analyse documentaire de l'existant

Le prestataire sera amené à réaliser une analyse documentaire faisant état des lieux de la situation et des pratiques de consultation au niveau national. Plus précisément, il sera amené à réaliser une lecture approfondie et critique du projet de loi sur la consultation publique, identifier ses points forts ainsi que ses points faibles. Aussi, il est question d'identifier et d'analyser les pratiques de consultation existant au niveau national et d'en tirer les enseignements afin d'alimenter le projet de loi, mais également de réaliser un benchmark à l'international (Au moins 4 pays).

Livrables attendus :

Rapport de situation et pratiques de consultation au niveau national et international incluant une analyse critique du projet de loi sur la consultation publique.

Phase 2 : Organisation d'une rencontre de concertation avec les acteurs institutionnels concernés par la consultation publique.

Le prestataire sera amené à organiser une rencontre de concertation avec les départements ministériels, institutions publiques et autres acteurs institutionnels.

Dans le cadre cette rencontre, le prestataire va animer un processus de concertation avec les acteurs institutionnels concernés par la consultation publique et ce afin de recueillir leurs propositions et recommandations concernant le projet de loi sur la consultation publique. La liste de ces institutions sera validée suite à la note méthodologique.

Livrables attendus :

Note des propositions et des recommandations issues des focus groupes organisées avec les acteurs institutionnels

Phase 3 : Assistance à l'équipe du projet Tadafor pour l'organisation d'une série de focus groupe avec les organisations de la société civile au niveau des 12 Communes pilotes du projet.

Le prestataire sera amené à assister l'équipe du projet Tadafor dans la méthodologie de collecte des données, la préparation d'un questionnaire et l'organisation d'une série de focus groupe avec les organisations de la société civile issues des communes des 5 régions de l'intervention du projet Tadafor avec une attention mise sur la représentation des femmes, des jeunes et des organisations les représentants.

Les résultats obtenus dans le cadre de la concertation serviront aux consultants pour l'élaboration d'une note regroupant les propositions et recommandations émises par une centaine d'organisations de la société civile.

Livrables attendus :

Note de l'ensemble des propositions et des recommandations issues des focus groupe organisées avec les acteurs de la société civile des 5 régions du projet Tadafor.

Phase 4 : Un projet de loi sur la consultation publique révisé et amélioré

A la lumière de l'analyse des recommandations et propositions issues des rencontres organisées avec les acteurs institutionnels, les acteurs de la société civile, mais également de l'analyse de l'existant et des bonnes pratiques au niveau national, le prestataire sera amené à réviser le projet de loi sur la consultation publique et d'apporter les améliorations nécessaires.

Livrables attendus :

- Un projet de loi révisé et amélioré à la lumière de l'ensemble de ces propositions et recommandations.
- Rapport final consolidé regroupant les résultats obtenus dans le cadre de cette prestation.

4- Méthodologie et étapes

Le prestataire est sollicité pour remettre une note méthodologie des différentes étapes de l'expertise qui explicitera sa compréhension de la prestation à fournir et de l'objectif de la mission, en précisant les différentes étapes, et en spécifiant la façon dont il prévoit l'exécution de chacune d'entre elles.

5- Institutions et partenaires concernées :

La liste des institutions et partenaires est la suivante :

- La direction des relations avec la société civile relevant du Ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement ;
- Les départements Ministériels et institutions publiques concernés
- Les associations de la société civile concernées

- Autres Parties en cas de besoin.

6- Profil recherché :

La prestation de services doit être assurée par une équipe de deux juristes/ d'experts de profils. L'offre doit démontrer les complémentarités entre les CV. Les différentes exigences énumérées ci-dessous doivent être couvertes par les deux CV :

- Être des juristes, au moins doctorat en droit public ou détenant un doctorat en sciences politiques, politiques publiques ;
- Avoir au moins 7 ans d'expérience en matière d'outils et de mécanismes de la démocratie participative et la participation citoyenne dirigé par les pouvoirs publics au niveau national et territorial ;
- Connaitre les mécanismes de la consultation publique dirigé par les pouvoirs publics au niveau national et territorial ;
- Une expérience pratique en tant que conseiller en matière du cadre juridique des consultations publiques ;
- Une connaissance des expériences de la consultation au Maroc ;
- Bonne maîtrise du contexte institutionnel marocain ;
- Bonne maîtrise de la langue arabe et de la langue française (parlé et écrit).

7- Planning de réalisation

Avant d'entamer la mission, le prestataire sera amené à organiser une réunion de lancement afin de présenter et valider la démarche méthodologique proposé. La prestation de service devra être complètement terminée, clôturée et réceptionnée au plus tard le **30 avril 2025**.

Les détails de chaque phase du projet sont repris dans le tableau suivant - ce planning pourra être revu et discuté en concertation avec les prestataires. Les éventuelles propositions doivent être remises dans l'offre :

Phases	Activités	Lieu	Livrables	Répartition horaire (par H/J)
Phase 1 : <u>Analyse documentaire de l'existant</u>	Réaliser une lecture approfondie et critique du projet de loi sur la consultation publique	Travail de bureau	Rapport d'analyse documentaire	10 H/J
	Identifier et analyser les pratiques de consultation existant au niveau national et international et en tirer les enseignements afin d'alimenter le projet de loi.	Travail de bureau		
Phase 2 : <u>Organisation d'une rencontre de concertation avec les</u>	Identifier les départements ministériels, les institutions publiques, ainsi que d'autres partenaires.	Travail de bureau	Note de l'ensemble des	5 H/J

<u>acteurs institutionnels concernés par la consultation publique.</u>	Organiser et animer une rencontre de concertation avec les acteurs institutionnels concernés par la consultation publique.	Présentiel à Rabat	propositions et des recommandations	
	Recueillir les propositions et remarques issus de ces rencontres	Rabat		
<u>Phase 3 : Assistance à l'équipe du projet Tadafor pour l'organisation d'une série de focus groupe avec les organisations de la société civile au niveau des communes du projet.</u>	Proposer une note méthodologique et un guide de focus groupe pour orienter la collecte des données et la réalisation d'une série de focus group avec les organisations de la société civile issus des 5 régions d'intervention du projet Tadafor.	Travail de bureau + Réunion avec l'équipe du projet Tadafor	Note méthodologique	5H/J
	Elaborer une note regroupant les résultats obtenus dans le cadre du processus de concertation avec les organisations de la société civile.	Travail de Bureau	Note de l'ensemble des propositions et des recommandations	
<u>Phase 4 : Un projet de loi sur la consultation publique révisé et amélioré</u>	Réviser le projet de loi sur la consultation publique et d'apporter les améliorations nécessaires à la lumière des recommandations et remarques issus des rencontres de concertation.	Travail de bureau	Projet de loi révisé et amélioré	10 H/J
			Rapport final consolidé	
Total du nombre de jours de travail :				30H/J

8- Livrables attendus

Le prestataire soumettra après validation par les représentants de la Direction de la société civile du ministère chargé des relations avec le parlement et de l'équipe d'Enabel les livrables suivants :

Livrables	Version et mode de remise
Note méthodologique précisant la démarche et les étapes de mise en œuvre	Version Word
Rapport de situation et pratiques de consultation au niveau national et international incluant une analyse critique du projet de loi sur la consultation publique	Version Word
Note de l'ensemble des propositions et des recommandations issues des rencontres organisées avec les acteurs institutionnels	Version Word
Note de l'ensemble des propositions et des recommandations issues des rencontres organisées avec les acteurs de la société civile des 5 régions du projet Tadafor.	Version Word

Un projet de loi révisé et amélioré à la lumière de l'ensemble de ces propositions et recommandations.	Version Word
Rapport final consolidé regroupant les résultats obtenus dans le cadre de cette prestation.	Version Word

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire original) à l'adresse suivante :

**A l'attention de Youssef Laaraj, Expert en participation citoyenne et de TOBAJI, Fatima Ezzahraa ,
Contrôleuse de Gestion**

ENABEL, Agence Belge de développement

Programme d'appui à la participation citoyenne

**Hay Al Walaa, Secteur 02, Rue 26, Résidence ANOURE, immeuble 03, Appartement 10 & 11, 3ème
étage, Sidi Moumen, Casablanca**

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception de chaque prestation de services faisant l'objet d'une tranche de paiement.

Le paiement sera effectué comme suit :

paiement sera effectué suivant les 6 tranches suivantes :

- Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévus pour la phase 1, après réception et acceptation par ENABEL des livrables afférents à cette phase ;
- Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévus pour la phase 2 et 3, après réception et acceptation par ENABEL des livrables afférents à ces 2 phases ;
- Tranche 3 : Paiement du nombre de jours de travail prévus pour la phase 4, après réception et acceptation par ENABEL des livrables afférents à cette phase ;

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véacité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6. Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

1. Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES NOM(S) DE FAMILLE ¹ PRÉNOM(S) DATE DE NAISSANCE JJ MM AAAA LIEU DE NAISSANCE PAYS DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE) TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³ PAYS ÉMETTEUR NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴ ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE CODE POSTAL BOITE POSTALE PAYS VILLE RÉGION ⁵ TÉLÉPHONE PRIVÉ COURRIEL PRIVÉ	
II. DONNÉES COMMERCIALES	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

<p>NOM OFFICIEL⁶</p> <p>NOM COMMERCIAL (si différent)</p> <p>ABRÉVIATION</p> <p>FORME JURIDIQUE</p> <p>TYPE A BUT LUCRATIF</p> <p>D'ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF ONG⁷ OUI NON</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS</p> <p>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</p> <p> JJ MM AAAA</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>ADRESSE DU SIEGE</p> <p>SOCIAL</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE</p> <p>PAYS TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p>	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<p>NOM OFFICIEL¹⁰</p> <p>ABRÉVIATION</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS</p> <p>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</p> <p> JJ MM AAAA</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>ADRESSE OFFICIELLE</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE</p> <p>PAYS TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p>	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

2. Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20002-10101**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams hors TVA :

Phases	Désignation	Unité	Quantité	PU en dhs HT	Total en dhs HT
1	Analyse documentaire de l'existant	Journée de travail domicile/bureau	10		
2	Organisation d'une rencontre de concertation avec les acteurs institutionnels concernés par la consultation publique.	Journée de travail domicile/bureau	1		
		Journée de travail à Rabat (présentiel)	1		
		Journée de travail à Rabat (présentiel)	3		
3	Assistance à l'équipe du projet Tadafor pour l'organisation d'une série de focus groupe avec les organisations de la société civile au niveau des communes du projet.	Journée de travail domicile/bureau	2		
		Journée de travail à Rabat (présentiel)	1		
		Journée de travail domicile/bureau	2		
4	Un projet de loi sur la consultation publique révisé et amélioré	Journée de travail domicile/bureau	10		
Total en dhs HT					
Taux et montant de la TVA					
Total en dhs toutes taxes comprises					

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

3. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;

e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>
<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_gerales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

4. Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5. Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE	TELEFAX		
E - MAIL			

BANQUE (2)			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*
- (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*
- (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*
-